

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA

MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-MERE-EGLISE

REUNION DU 15 septembre 2016

Date de convocation : 06/09/2016
Date d'affichage : 06/09/2016
Le quinze septembre deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de Conseillers : 55
En exercice : 37
Présents : 37
Votants : 44
Étaient présents :
J QUETIER, M JEAN, O OSMONT, C JORET, D LACOTTE, J, SANTINI, R DROUET, P CONTENTIN, A HEBERT, W PALFREYMAN, S VOISIN, S MARAIS, S MICHEL, V, BUZE, A HASLEY, L LEFEVRE, A, MARIE, D CORNIERE, P COCHET, P AUFRAY, M. BERNARD, A JEAN, R ENEE, P. DELADUNE, K LUTIGNEAUX, C HAMCHIN, E VOISIN, C. BROHIER, A LEGENDRE, R, DIENIS, S. ENGUEHARD, V LENOEL, C KERVADEC, J-M. GAZDA, J-P JOUAN, T POULIQUEN, D. LEMAIRE

Excusés :

E. AUBERT ayant donné pouvoir à C. KERVADEC, A. LEBAS, O. PAUL ayant donné pouvoir à M. BERNARD, D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K. LUTIGNEAUX, N CHRETIEN ayant donné pouvoir à S. ENGUEHARD, L. CLAIRE ayant donné pouvoir à R. DIENIS, J-B ROUE LECUYER.

Absents : C. MAURER, H VOISIN, J HASLEY, J AMIOT, D BEROT, A DENIAU, G OSMONT, B NIVELET, V. LETOURNEUR, G VIEL, T. GAZDA.

Secrétaire : A. HASLEY

Approbation du PV du 27 juin 2016

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2016.

Monsieur Quetier ouvre la séance en proposant aux conseillers municipaux d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour, à savoir :

- délibération autorisant le règlement de frais de scolarité et TAP : école Ste Marie du Mont
- devis PESNEL pour travaux clocher de Foucarville
- tarif implantation manège saison estivale à Ste Mère Eglise
- Décision modificative du budget
- délibération créant un poste d'adjoint d'animation -TAP – pour 3 h 05 mn
- délibération autorisant le règlement d'heures pour un agent en CAE ayant suivi formation
- choix de la médecine du travail
- Maison de santé
- tour de France – budget
- Edition de plans de Ste Mère Eglise pour OTC
- enquête « manche,fr » accessibilité des services publics

Au préalable, il est fixé la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal à savoir le 27 octobre 2016,

M. QUETIER donne lecture de la lettre reçue ce 15 septembre 2016 de la part de M. VOISIN Hervé, conseiller municipal présentant sa démission. Monsieur le Préfet est informé de cette décision.

La parole est donnée à Mme Annie HEBERT au sujet de ses différents échanges avec M. FORTIN, Chef de Centre des pompiers, quant à l'attribution des logements HLM. M. FORTIN argumente la nécessité pour les pompiers volontaires d'habiter à proximité du centre de secours. La commission logement a tenu compte de ces remarques, et a priorisé les demandes, mais au regard de leur dossier, c'est l'office des HLM qui tranche.

99/2016 – Délibération autorisant le paiement des frais de scolarité école privée

L'OGEC de l'école Notre Dame de SAINTE MERE EGLISE demande le versement pour l'année scolaire 2014/2015 de la participation aux frais de scolarité des enfants d'Ecoquénéauville à savoir 2869 €.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette somme.

100/2016 – délibération autorisant le règlement de frais de scolarité – école de Sainte -Marie-du-Mont

Monsieur le Maire propose le règlement des frais de scolarité et TAP au titre de l'année scolaire 2015/2016 pour deux enfants ayant fréquenté l'école de Sainte-Marie-Mont, originaires des communes historiques de Foucarville et d'Ecoquénéauville,

le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser à la commune de Sainte-Marie-du-Mont la somme de 793,67 €

101/2016 – devis pour pose réverbères à Foucarville

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux dans le bourg de Foucarville, il est envisagé afin de sécuriser le carrefour, de poser un réverbère supplémentaire. Le devis de l'entreprise SARLEC s'élève à 1635 € ,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le devis présenté.

102/2016 -devis pour travaux clocher de Foucarville

Lors du vote du budget, une somme de 27 000 € a été inscrite pour la fourniture d'une cloche pour l'église de Foucarville, Des frais complémentaires vont être ajoutés, d'une part pour les travaux de couverture afin de passer la cloche, d'autre part la pose de gouttières. L'entreprise PESNEL propose considérant qu'un échafaudage sera installé, de poser des gouttières sur les deux pans du clocher pour la somme de 3426,24 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis. Mme KERVADEC

intervient en précisant que des dons ont été collectés pour plus de 10 000 €.

Une décision modificative du budget va être nécessaire,

A ce sujet, M. LACOTTE prend la parole afin d'informer les membres du Conseil municipal du résultat de la commission d'appel d'offres de ce jour. Le premier point portait sur le choix d'un camion pour la commune historique de Chef du Pont : l'offre de RENAULT a été retenue pour la somme de 28 378 € pour un camion benne avec roues jumelées, réhausses grillagées, gyrophare, logo de la commune. Le second point concernait l'accessibilité de la mairie de Chef du Pont. Les trois lots (porte – rampe – garde corps) ont été attribués à l'entreprise JACQUELINE pour la somme de 15 768 € - une subvention au titre de la DETR ayant été accordée au titre de l'année 2015.

le Conseil Municipal entérine les décisions de la commission d'appel d'offres,

Enfin dans cette décision modificative, un complément de crédits doit être envisagé pour l'acquisition d'un ordinateur jumelé au vidéo projecteur de l'école ainsi que la pose d'un drain à la mairie de Foucarville,

Article	Intitulé	Montant
o20	Dépenses imprévues	-17 800,00 €
21318-23	Cloche de Foucarville	13 000,00 €
21318-131	Accessibilité mairie de Foucarville	1 500,00 €
2182-20	Achat d'un camion	1 000,00 €
2151-146	Point lumineux Foucarville	1 700,00 €
2188-106	Ordinateur écoles	600,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la modification budgétaire présentée.

103/2016 – Implantation d'un manège

Monsieur le Maire indique qu'un manège forain s'est installé du 2 juillet au 27 août, sur la place Chenevière comme l'an passé, il propose de fixer pour l'année 2016, le droit de place à 10 € par jour, ce qui représente la somme de 580 €.

après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise l'encaissement de cette somme dans les conditions énoncées ci-dessus,

104 /2016 – Devis pour la réparation de l'horloge du clocher de Sainte-Mère-Eglise

l'entreprise Cornille-Havard qui assure l'entretien suivant contrat, des cloches et de l'horlogerie, a remarqué que l'horloge présente un dysfonctionnement et propose pour la somme de 6 205,98 € d'y remédier. Compte tenu du montant du devis, il est décidé de solliciter un autre devis.

105/2016 – Travaux dans le marais de Chef du Pont

la parole est donnée à M. CORNIERE. Il évoque la nécessité de procéder à des travaux de curage sur 2700ml dans le marais, L'entreprise VAULTIER propose pour 2660 € la réalisation de ses travaux sachant qu'une aide via la PAC peut être obtenue, le reste à charge pour la collectivité s'élèverait à 405 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 41 voix pour, 2 contre, et 1 abstention, accepte le devis de l'entreprise VAULTIER.

106 /2016 – Nomination d'un coordonnateur communal du recensement de la population

Monsieur Quétier informe que le recensement de la population aura lieu sur tout le territoire communal du 19 janvier au 18 février 2017. Il propose que ce soit Mme Chantal LEPRELLE qui assure la fonction de coordonnateur communal. Le Conseil Municipal valide cette proposition et décide de nommer un référent par commune historique.

107/2016- Création d'un poste d'adjoint d'animation

Monsieur Quétier rappelle que ce poste a déjà été créé, mais dans la délibération n'avait pas été précisée la quotité horaire. Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2e classe à raison de 3 h 05 mn soit 3,08 annualisés et ce à compter du 01 décembre 2016. M. COURBARON Morgan est affecté aux TAP.

108/2016- délibération autorisant le règlement d'heures

Mme LELANDAIS Karine, agent en emploi CAE et intervenant dans le cadre des TAP, a effectué une formation BAFA. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler 63 h 25 dans le cadre de cette formation.

109/2016 – choix de la médecine du travail

Dans les communes historiques, des contrats étaient signés auprès de deux organismes, Après examen et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, retient le centre de Gestion à compter du 01 janvier 2017.

110/2016- avis sur le projet de silo de stockage par AGRIAL

La société AGRIAL, par enquête publique, sollicite l'autorisation d'exploiter à Carquebut, un silo de stockage de grains. Cette enquête publique a lieu du 16 août au 16 septembre 2016.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le projet en cause.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

111/2016 – Dotation Globale de Fonctionnement : validation longueur voirie communale

Compte tenu qu'il n'y a pas de modification sur le linéaire de la voirie communale, soit 27 688 m, aucune décision ne doit être prise.

112/2016 – charte de circulation sur la plage

la parole est donnée à Mme KERVADEC pour présentation de la charte de circulation des différentes activités sur les plages des communes de Sainte-Marie-du-Mont à Ravenoville. Ce document signé par tous les maires concernés, régleme entre le 15 juin et le 01 septembre les activités équestres, activités chars à voile et cerfs volants.

113/2016 – Proposition de dénomination de la place de la mairie annexe de Beuzeville-au-Plain

M. POULIQUEN prend la parole afin de présenter le projet validé par le conseil communal de Beuzeville-au-Plain. Il s'agit de M. AGNES Bienaimé, décédé au champ d'honneur, et pour lequel compte tenu qu'il n'existe pas de Monument aux morts, la commune souhaite rendre hommage. Il est proposé de dénommer l'endroit « Place Bienaimé AGNES » par la pose d'une plaque commémorative ; Le Conseil Municipal valide cette proposition, décide de l'acquisition d'une plaque et propose une cérémonie inaugurale le 11 novembre 2016.

Bénédition de la cloche de Foucarville

Mme KERVADEC invite le conseil Municipal à la bénédiction de la cloche de Foucarville le

samedi 24 septembre 2016 ;

maison de santé

M. QUETIER réalise un point sur ce projet. Après accord de subventions de la part de l'ARS et du département afin de permettre le financement de l'intervention d'un cabinet d'étude d'ingénierie, ce dernier va rencontrer prochainement les professionnels de santé du secteur. Le résultat de cette étude va permettre d'engager la réflexion et d'établir un budget prévisionnel.

Enquête pour améliorer l'accessibilité des services au public de la Manche

Ce document est disponible en mairie ou peut être complété sur le site de « manche.fr » du 12 septembre au 17 octobre 2016.

114/2016- tour de France – budget

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget une subvention de 30 000 € a été accordée à la Communauté de communes pour l'organisation de cette manifestation. A l'heure des bilans, un déficit est constaté et la Communauté de communes souhaite obtenir une autre aide financière.

Après de nombreuses interventions, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention complémentaire de 5 000 E par 31 voix pour, 3 contre et 10 abstentions.

Dépliants de la commune : plan touristique

l'office de Tourisme va se trouver en rupture de stock, aussi Monsieur Quétier propose d'engager une commande de 3 000 exemplaires afin de finir la saison. Le devis de 575 € HT est approuvé à l'unanimité.

Questions de M. LEMAIRE

1/ encombrants : M. LEMAIRE invite le Conseil Municipal à réfléchir à l'organisation d'une journée par an de la collecte des encombrants pour les personnes âgées n'ayant pas de moyens pour se rendre à la déchetterie,

2/ compteur Linky : ce nouveau compteur posé par ENERIS va arriver dans tous les foyers prochainement. M. LEMAIRE rappelle les méfaits de ce nouveau appareil connecté : nocivité des ondes – intrusion dans vie privée des usagers... M. VOISIN intervient en précisant, suite à la campagne de dénigrement, que des réunions vont être proposées aux élus par ENERIS afin d'expliquer le bien fondé de ces nouveaux compteurs.

Aussi, il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion ces deux points soulevés.